



## Règlement d'intervention en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise

### Liste des pièces

- Courrier signé par le représentant légal habilitant une personne de sa structure à déposer le dossier de demande d'aide et/ou une lettre de demande d'aide,
- Extrait Kbis,
- Statuts de l'entreprise,
- Organigramme fonctionnel et juridique. Concernant l'organigramme juridique, pour les sociétés détenues à plus de 25 %, il doit faire apparaître pour chacune des sociétés (société holding incluse), l'effectif (en ETP), le chiffre d'affaires et le total bilan (sur la base des derniers éléments financiers connus),
- Liste des concours financiers ou en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années,
- Bilans, comptes de résultat, annexes et liasses fiscales des trois derniers exercices clos,
- Attestation sur l'honneur précisant que le demandeur est en situation régulière à l'égard de la réglementation, notamment fiscale et sociale et pas en liquidation ou redressement judiciaire,
- Prévisionnel d'activités sur 3 ans,
- Le cas-échéant, attestation de non-assujettissement ou de non récupération de la TVA pour le projet concerné,
- RIB,
- Avant-projet sommaire ou compromis de vente ou devis,
- Attestation du dépôt du permis de construire,
- Plans du permis de construire,
- Dans le cas de projet de rénovation, l'audit énergétique réalisé par un bureau d'étude et respectant le cahier des charges de l'ADEME (cf. site ADEME téléchargeable sur [www.diagademe.fr](http://www.diagademe.fr)),
- Délibération du maître d'ouvrage arrêtant le montant total de l'opération, taxes et honoraires compris,
- Protocole d'accord de location simple ou crédit-bail passé entre le maître d'ouvrage et l'entreprise.